



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNCF

Question écrite n° 10442

## Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la future implantation de la nouvelle direction inter-régionale de l'Est de la France de la SNCF. Selon différentes sources concordantes, il apparaît que la SNCF doit prendre très prochainement une décision quant à cette implantation, et qu'elle pencherait plutôt pour une implantation « Lorraine ». Il ose espérer que ces informations ne sont pas fondées. En effet, au moment où les plus hautes autorités de l'État entendent consacrer le rôle européen de Strasbourg, il lui semble que tout doit être fait, y compris de la part des entreprises nationales, pour conforter le positionnement de cette ville dans la Communauté européenne, et à tout le moins dans le Grand-Est. Une décision contraire aurait pour effet de porter gravement atteinte aux efforts importants déployés par l'ensemble des acteurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en faveur du développement du transport ferroviaire. Il pense plus particulièrement au soutien envisagé par les collectivités et grandes métropoles alsaciennes au financement du TGV Est européen, ainsi qu'à l'ensemble des actions développées plus particulièrement par le conseil régional d'Alsace dans le domaine de la modernisation du transport ferroviaire régional et de la coopération ferroviaire transfrontalière. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'il envisage de prendre afin d'apaiser les craintes des élus alsaciens quant à cette future implantation.

## Texte de la réponse

La SNCF dispose actuellement d'une organisation régionale qui a été mise en place pour l'essentiel en 1972. Depuis cette date, les effectifs de l'établissement public ont été réduits d'environ un tiers en raison des progrès techniques et de l'évolution des trafics. Afin d'adapter ses structures régionales à cette évolution, la SNCF a élaboré un projet de reorganisation administrative qui aurait pour objet d'améliorer son appareil de production en créant un échelon régional important et capable de bénéficier d'une large délégation de pouvoirs. La concertation engagée sur ce projet, à la demande du ministre de l'équipement, des transports et du tourisme entre l'établissement public et les élus concernés se poursuit parallèlement à celle qui a été entreprise entre la SNCF et ses partenaires sociaux. En tout état de cause, la réforme devra, tout en assurant la gestion intégrée de l'entreprise au niveau territorial, renforcer le partenariat entre l'établissement public et les collectivités régionales. Sur ces bases, il a été décidé d'engager des expériences pilotes auxquelles seront associées les organisations syndicales afin de tester certains aspects de la démarche. L'évaluation de ces expériences ne pourra intervenir avant plusieurs mois. Leur engagement ne vaut pas adoption du projet, mais permettra, si nécessaire, de fixer de nouvelles orientations et d'élaborer un nouveau projet susceptible de recevoir la plus large adhésion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Klifa Joseph](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10442

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire** : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 janvier 1994, page 327

**Réponse publiée le** : 11 avril 1994, page 1812